



PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES 2022 LIGNES DIRECTRICES

Le Programme de bourses d'études de l'AFPC offre 14 bourses d'études aux enfants à charge de membres du syndicat qui seront aux études à temps plein à l'automne 2022 dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu :

- une bourse nationale AFPC-AGR de 4 000 \$;
- une bourse nationale AFPC-Coughlin de 4 000 \$;
- deux bourses nationales AFPC-AGR de 3 000 \$;
- deux bourses nationales AFPC-Coughlin de 3 000 \$;
- une bourse nationale J.R. (Joe) Power de 2 000 \$;
- sept bourses régionales de l'AFPC de 1 000 \$ — une pour chaque région (Atlantique, Québec, région de la capitale nationale, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique et Nord).

Le Programme de bourses d'études de l'AFPC offre également cinq bourses d'études :

- trois bourses nationales de 2 000 \$ décernées aux membres de l'AFPC qui seront aux études à temps plein à l'automne 2022 dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu;
- deux bourses nationales de 1 000 \$ décernées aux membres de l'AFPC qui seront aux études à temps partiel à l'automne 2022 dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.

Sont admissibles les membres de l'AFPC en règle au 31 mars de l'année courante ainsi que leurs enfants à charge. Par membre en règle s'entend une personne qui a signé une carte de membre de l'AFPC et qui a payé ses cotisations. Les membres qui n'ont pas encore signé leur carte de



membre de l'AFPC doivent communiquer avec leur représentante ou représentant syndical, leur section locale ou leur bureau régional de l'AFPC.

Les bourses ne sont décernées qu'aux membres en règle qui ont réglé leurs cotisations syndicales. Si vous avez des problèmes au sujet du paiement de vos cotisations liés au système Phénix ou en raison d'un emploi saisonnier, veuillez nous contacter par courriel (scholarships@psac-afpc.com) ou par téléphone (613) 560-2963.

Le Programme de bourses d'études de l'AFPC ne s'adresse pas qu'aux personnes qui sont en première année d'études postsecondaires. Toutefois, ceux et celles qui ont déjà obtenu une bourse de l'AFPC au cours des années antérieures ne sont pas admissibles au programme.

Les bourses sont accordées en fonction du mérite sur présentation d'une dissertation de 750 à 850 mots, d'une vidéo YouTube, d'une infographie, d'une chanson ou de toute autre création selon le thème choisi pour l'année courante. *Tout support utilisé pour créer des vidéos/chansons/infographies doit être original, soumis sous le nom du candidat ou de la candidate et d'une durée maximale de 15 minutes.*

L'AFPC se réserve le droit de ne pas attribuer de bourses d'études si elle juge qu'aucune candidature ne répond aux critères établis, ou pour toute autre raison valable. Le Comité exécutif de l'Alliance (CEA) peut décider de ne pas accorder une bourse d'études à une région donnée si personne de cette région ne répond aux critères établis ou si aucune demande n'a été soumise. La bourse d'études ira alors à une autre région.

Toutes les œuvres soumises deviennent la propriété de l'AFPC. Les œuvres gagnantes pourraient être publiées, dans leur langue d'origine, sur le site Web de l'AFPC ou dans d'autres outils de communication de l'AFPC, en indiquant le nom de leur auteur et la bourse qui lui a été décernée.



Comment présenter une demande

Thème pour le Programme de bourses

La pandémie de COVID-19 a révélé les nombreuses inégalités qui sont ancrées dans les systèmes sociaux, économiques et politiques du pays, ainsi que la fragilité des services sociaux dont dépendent les populations vulnérables du Canada. Par exemple, au début de la pandémie, le virus s'est répandu dans les établissements de soins de longue durée plus rapidement que dans les autres établissements de soins de santé parce qu'ils sont bondés et qu'ils manquent de personnel, et parce que la vie de leurs résidents est moins valorisée que celle d'autres personnes. Leur personnel est mal payé, la plupart travaillent à temps partiel et peu ont droit à des congés de maladie payés et à des avantages sociaux. La majorité du personnel est composée de femmes, dont beaucoup sont racialisées. Les travailleuses et travailleurs du secteur des soins de longue durée ont toujours dû cumuler des emplois dans plusieurs établissements pour joindre les deux bouts. Souvent, ils doivent se présenter au travail même s'ils sont malades. Ces problèmes systémiques ont largement contribué à la propagation de la COVID-19 dans les établissements.

Il y a de nombreux exemples de l'impact disproportionné de la pandémie sur les populations qui souffrent le plus de discrimination, qui sont les plus vulnérables, mais qui ont le moins accès à des programmes d'aide et à des services. Les personnes autochtones, noires et racialisées, les femmes et les personnes ayant un handicap figurent parmi les plus durement touchées.

Dans votre présentation, donnez au moins un exemple d'inégalité systémique (autre que dans les établissements de soins de longue durée) que la pandémie a mis en évidence et proposez une ou plusieurs actions concrètes que les gouvernements pourraient prendre pour apporter un changement fondamental et durable.



Lignes directrices

Option 1

La copie **originale** d'une dissertation de 750 à 850 mots sur le thème choisi par l'AFPC, à soumettre en format Word ou PDF. Créez une en-tête et un pied de page et inscrivez-y votre nom complet et les numéros de page.

OU

Option 2

L'original d'une vidéo YouTube, d'une infographie, d'un enregistrement audio d'une chanson dont vous êtes l'auteur ou l'autrice ou toute autre œuvre originale qui répond au thème établi pour l'année courante. L'œuvre en question ne doit pas dépasser 15 minutes.

Les soumissions seront jugées selon les critères suivants : l'ampleur de la recherche effectuée sur le sujet, l'originalité et la qualité des arguments. Les meilleures notes seront accordées aux textes qui font preuve d'une analyse approfondie. Les documents consultés doivent servir de source d'information et ne remplacent pas l'expression d'une pensée personnelle. Il ne faut pas oublier de citer les sources consultées. Toute forme de plagiat d'une source en ligne ou d'une autre source est fortement découragée et peut entraîner l'annulation de la demande.

Les candidates et candidats doivent remplir le formulaire de demande en ligne. Nous n'accepterons pas de demande transmise par courriel, télécopieur ou en format imprimé à moins qu'il ne vous soit pas possible de la transmettre par le portail des membres. Si c'est votre cas, vous devez nous en informer en communiquant avec nous par courriel (scholarships@psac-afpc.com) ou par téléphone (613) 560-2963.

****La date limite de soumission est le 24 juin 2022 à 23h55 EST****



Vous aurez besoin de votre numéro de membre de l'AFPC (ou celui d'un de vos parents) et du nom de votre Élément ou section locale à chartre directe. Si vous n'avez pas ces renseignements, veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant régional, votre section locale ou votre bureau régional de l'AFPC. Vous trouverez les coordonnées des bureaux régionaux sur le site Web de l'AFPC.

Un accusé de réception vous sera envoyé par courriel. Veuillez le conserver pour confirmation ultérieure.

Toutes les soumissions seront évaluées par un jury indépendant. Une fois que le jury aura transmis ses recommandations, le CEA rendra la décision finale.

L'AFPC informera les candidates et candidats qui auront été choisis pour la dernière étape du processus de sélection. À cette étape, ils devront présenter une preuve d'inscription dans une université ou un collège et fournir leur numéro d'assurance sociale.

Tous les candidats et candidates recevront une réponse d'ici la fin de septembre 2022.

Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel (scholarships@psac-afpc.com) ou par téléphone (613) 560-2963.

[INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!](#)